

2. MILIEUX NATURELS

2.1/TERRITOIRES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (voir carte p.21)

2.1.1/Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'inventaire des ZNIEFF est un programme d'inventaires naturalistes et scientifiques initié et contrôlé par le ministère de l'environnement. Les ZNIEFF sont des territoires intéressants d'un point de vue écologique pour le maintien d'espèces animales ou végétales rares.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type 1 sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés.
- les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les ZNIEFF contribuent à orienter les décisions, notamment en matière d'aménagement.

Deux ZNIEFF de type 1 sont présentes sur la commune de Grésin.

A/ZNIEFF de type 1 n°73000038 «Pelouses sèches de Grésin»

Les pelouses sèches de Grésin se situent sur les coteaux du flanc sud des contreforts du Mont Tournier. L'expression «Pelouses sèches» regroupe ici une mosaïque de milieux plus ou moins abandonnés par l'homme, où se côtoient des pelouses proprement dites (celles-ci sont fleuries de nombreuses orchidées), des faciès d'embroussaillage, des lisières xérophiles (recherchant la sécheresse et la chaleur) et des «tosures» où la roche-mère affleure.

Quelques parcelles sont également pâturées par des chevaux. L'ensemble constitue un secteur où vivent une flore et une faune intéressante à l'échelle du département de la Savoie avec notamment des espèces dont l'aire de répartition géographique est de type euro-méditerranéenne (c'est-à-dire centrée sur une large zone autour de la Méditerranée).

B/ZNIEFF de type 1 n°73000075 «Cours du Truison et marais riverains»

Cette ZNIEFF concerne le cours du Truison et ses marais, au sud du territoire communal.

Sur les pentes du talweg creusé par le Truison suintent de nombreuses sources ; riches en calcaire dissous, elles donnent naissance à des marais alcalins et à des dépôts de tuf. Ces habitats naturels, originaux et rares, présentent une flore remarquable dont les espèces «phares» sont ici le Cirse de Montpellier, la Fougère des marais et l'Inule helvétique.

Quant au Truison, petit cours d'eau de première catégorie piscicole, il héberge entre autres, la Truite fario, l'Écrevisse à pied blanc et une libellule d'eau vive, le Cordulégastre annelé.



Cirse de Montpellier

2.1.2/Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels, son objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable.

Le réseau Natura 2000 est composé des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Sites d'Importance Communautaire (SIC) (correspondant à de futures ZSC), créés en application de la Directive «Habitats» et des Zones de Protection Spéciales (ZPS), créées en application de la Directive «Oiseaux».

Deux sites Natura 2000 sont présents sur la commune de Grésin, ils sont localisés et protègent tous les deux la pointe nord de la commune.

A/ZSC n° FR8201770 «Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-pays Savoyard»

Localisé entre le Rhône et la chaîne de l'Épine, l'Avant-pays savoyard s'étend sur une cinquantaine de kilomètres du sud au nord, du massif de la Chartreuse à la Chautagne. Il concerne 55 communes pour une superficie de 434 km². Il englobe des marais neutro-alcalins localisés dans les dépressions marneuses et des coteaux exposés au sud et au sud-ouest.

Les zones humides présentent des étendues d'eau libre, des roselières, des prairies humides et des cariçaies encore fauchées et des faciès d'embroussaillage plus ou moins évolués. Sur les coteaux se succèdent des pelouses chaudes et sèches, des landes à genévrier, des pentes colonisées par le buis et surmontées par des falaises de calcaire massif.



Sonneur à ventre jaune

L'ensemble de ces sites dispersés permet de regrouper sur une surface totale limitée un échantillonnage exceptionnel d'habitats d'intérêt communautaire avec la présence d'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire comme la Barbastelle ou le Sonneur à ventre jaune.

B/ZPS n° FR8212003 «Avant-pays Savoyard»

Ce réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises se situe sur les chaînons calcaires de l'Avant-pays savoyard. Ces sites regroupent un échantillonnage très varié d'espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux, allant des espèces de marais ou milieux aquatiques (Blongios nain ou Martin pêcheur) aux rapaces diurnes (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore) ou nocturnes (Grand-duc d'Europe) en passant par des espèces forestières ou de bocages (Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur...). L'Aigle royal ne niche pas sur le site, mais le prospecte régulièrement.

De plus ce site accueille au passage, voire en hivernage, quelques anatidés: Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Fuligule milouin et Fuligule morillon.



Pie grièche écorcheur

2.1.3/Zones humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné aux zones humides une définition juridique et une valeur d'intérêt général: il s'agit de «terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année» (loi sur l'eau du 3 janvier 1992, article L.211-1 du Code de l'Environnement).

Il est désormais très important de prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement.

Deux zones humides sont présentes sur la commune de Grésin:

- n°73CPNS3079 «Complexe de Côte Envers, de Truison et de la Ferra» (12,89 ha),
- n°73CPNS3086 «Urice» (0,29 ha).

2.1.4/Tourbières

Les tourbières sont des habitats humides caractérisés par l'accumulation d'une couche de matière organique, la tourbe. La tourbe se forme sous des conditions écologiques particulières: la saturation en eau du substrat cause un manque d'oxygène défavorable à l'activité des bactéries et des champignons qui décomposent habituellement la matière organique produite par les plantes. Si la végétation produit plus de matière organique que les bactéries et les champignons ne peuvent en décomposer, on assiste à la formation d'un sol organique, la tourbe. Une tourbière se forme seulement si les apports en eau par les précipitations et les ruissellements sont supérieurs aux pertes par l'évapotranspiration de la végétation et les écoulements ainsi que par drainage naturel.

Deux tourbières ont été recensées sur le territoire communal:

- Tourbière sous la Ferrandière (1,67 ha) (1),
- Tourbière du Truison (3,47 ha) (2).

2.1.5/Frayères

L'arrêté relatif aux frayères et aux zones de croissance de la faune piscicole et des crustacés a été signé le 27 décembre 2012 par le préfet de la Savoie en application de l'article L.432-3 du code de l'environnement. Depuis 2009, les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), à partir des résultats de pêches d'inventaire et d'une expertise ont alimenté un inventaire de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau. Cet inventaire exhaustif précise les espèces présentes, la qualité des habitats et des frayères.

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent.

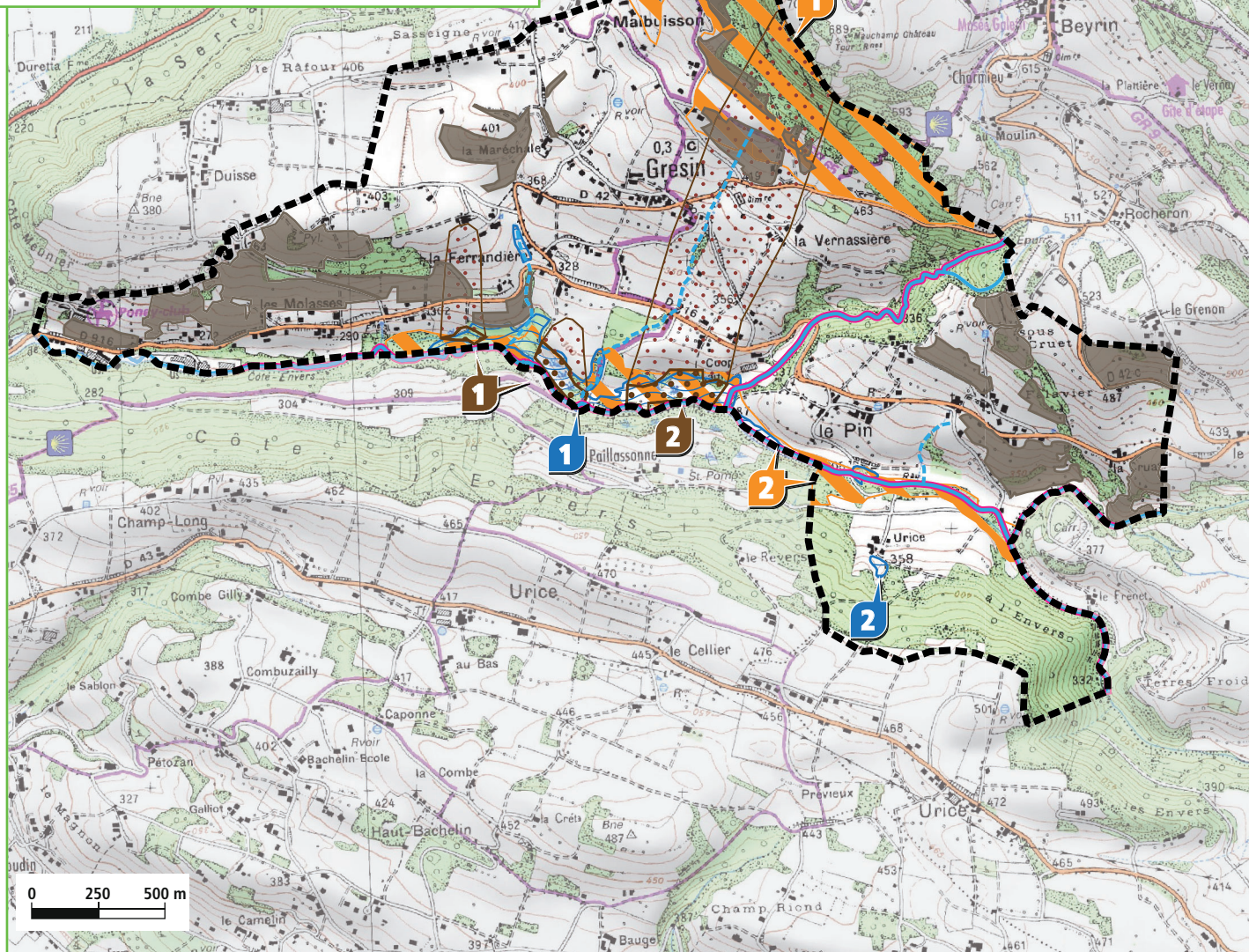
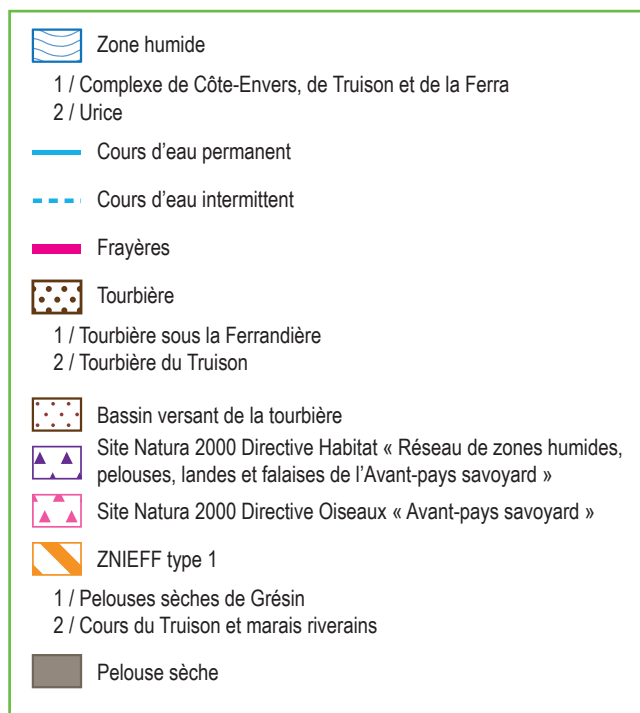
Le Truison est classé comme frayère sur la commune, ainsi que son affluent au niveau du hameau du Pin.

2.1.6/Pelouses sèches

Les pelouses sèches se développent en Savoie grâce à des conditions particulières : climat local sec, fort ensoleillement, sol drainant (calcaire, alluvions), etc. Les versants de basse et moyenne altitudes sont les plus propices. Ces pelouses présentent un tapis végétal peu élevé et clairsemé, mais elles accueillent une grande diversité d'espèces, dont certaines ne peuvent se développer que dans ces milieux (ophrys abeille, aster amelle, l'azuré du serpolet, la couleuvre d'Esculape, le lézard vert, le hibou petit-duc, le circaète Jean-le-Blanc, etc.).

L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation de ces milieux en vignes et l'urbanisation sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de disparition des pelouses sèches.

De nombreuses pelouses sèches sont inventoriées sur le territoire communal de Grésin.



Territoires à enjeux environnementaux

2.2/HABITATS NATURELS, FAUNE ET FLORE

2.2.1/Versants méridionaux du Mont Tournier

Les versants du Mont Tournier à Grésin correspondent à une mosaïque de milieux naturels de landes thermophiles, pelouses sèches à orchidées et forêts. Les boisements observés correspondent à des chênaies-charmaies thermophiles. La strate arborée est composée de chênes pédonculés (*Quercus robur*), de charmes (*Carpinus betulus*), et d'érables champêtres (*Acer campestre*). La strate arbustive est formée par le noisetier (*Corylus avellana*), le Buis (*Buxus sempervirens*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)...

Ces milieux peuvent être l'habitat d'espèces d'intérêt tels les rapaces (Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Hibou Grand-Duc), les insectes (Grand capricorne, Azuré du serpolet).

Une partie de ce boisement appartient aux sites Natura 2000 «Avant-pays savoyard» et «Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays savoyard».



Boisement «Sous la Roche» en arrière du hameau de Malbuisson



Faucon pèlerin

2.2.2/Écosystèmes du Truison et de ses affluents

Le ruisseau du Truison est un affluent du Rhône. Des zones humides sont présentes dans la vallée du Rhône, leur fonctionnement est étroitement lié à la nappe d'accompagnement du Rhône et influent sur la connexion phréatique du Truison dans la plaine. Sur les zones amont, une zone humide est également présente dans la vallée du Truison, à l'aval du lieu-dit «Le Pin».

La végétation riveraine qui le borde est de type «Forêt mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves». On y retrouve des espèces couramment associées aux berges des cours d'eau: le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Les bords du Truison peuvent abriter des espèces de flore patrimoniale comme l'Inule de Suisse (*Inula helvetica*). Ces boisements s'étendent au sud du cours d'eau et forment une mosaïque avec des zones humides riches en joncs et carex et des prairies mésophiles (à proximité du lieu-dit Ulrice).



Le Truison et sa forêt riveraine



Zone humide et prairie mésophile en bordure de bois riverain

Le Truison et un de ses affluents sont classés comme frayère, on peut y retrouver notamment la Truite fario (*Salmo trutta*). L'Écrevisse à pattes blanches, rare et protégée, est connue sur le Truison sur la commune de Grésin. Le Castor d'Europe est présent naturellement sur le bassin versant du Rhône, où il fait son retour après avoir presque disparu, en colonisant progressivement la plupart de ses affluents. Il est potentiellement présent sur la commune.

De nombreuses espèces de libellules colonisent les bordures des cours d'eau comme l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*).



Agrion délicat

2.2.3/Zone agricole vallonnée

La plaine agricole vallonnée englobe le chef-lieu de Grésin. Le paysage est composé de vallons plus ou moins humides où paissent les chèvres et les bovidés, de prairies sèches et de zones cultivées. De nombreuses haies ou petits bosquets façonnent un paysage plutôt bocager.

Ce type de mosaïque de milieux est très intéressant pour la petite avifaune. On peut retrouver la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), le Merle noir (*Turdus merula*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), le Serin cini (*Serinus serinus*) ou encore le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*).

Les haies bocagères forment des continuités écologiques très intéressantes pour le déplacement des chiroptères ou des oiseaux entre les différents boisements et les bordures des cours d'eau.

Les mammifères terrestres peuvent également se déplacer à travers la plaine: Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), Renard roux (*Vulpes vulpes*)...

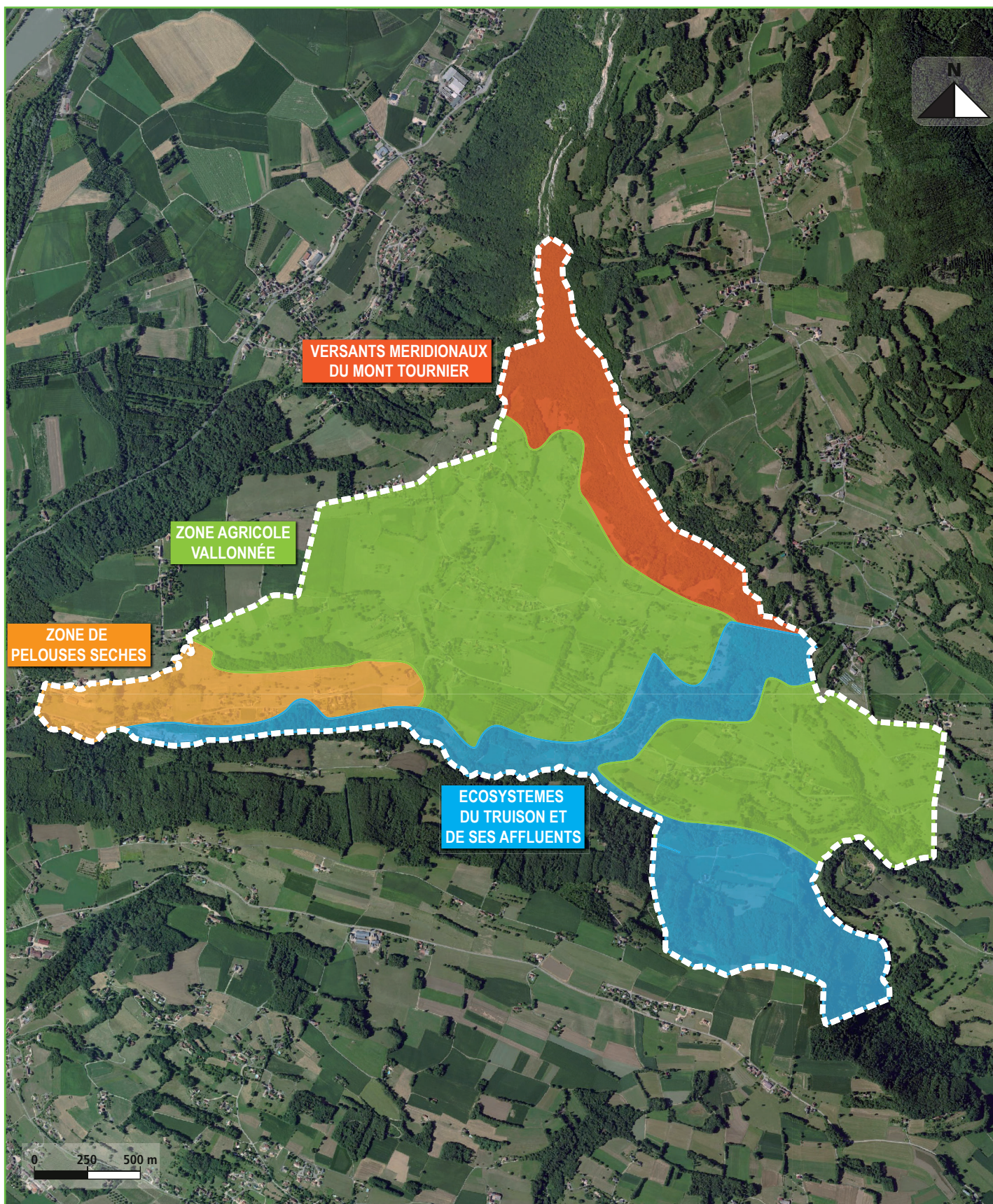
La plaine est parcourue par quelques ruisseaux intermittents. Ces cours d'eau sont bordés par une végétation commune des plantes riveraines.



Plaine vallonnée



Végétation commune de bordure des cours d'eau



Écosystèmes